Service des finances

Présentation du document de consultation prébudgétaire

Le 27 mars 2019

Montréal

Qu'est-ce que la consultation prébudégtaire

- **Démocratie participative** ainsi que la **vulgarisation** de concepts **financiers et budgétaires**;
- Échanger sur les orientations budgétaires afin de **sensibiliser** l'Administration **sur les préférences des montréalaises et montréalais**;
- Un **premier exercice** que la Ville **souhaite répéter annuellement;**
- Mois de **mars à mai 2019**;
- Dépôt d'un rapport de la Commission sur les finances et l'administration (CFA) aux conseils municipal et d'agglomération de **juin 2019.**

Le processus budgétaire et la consultation

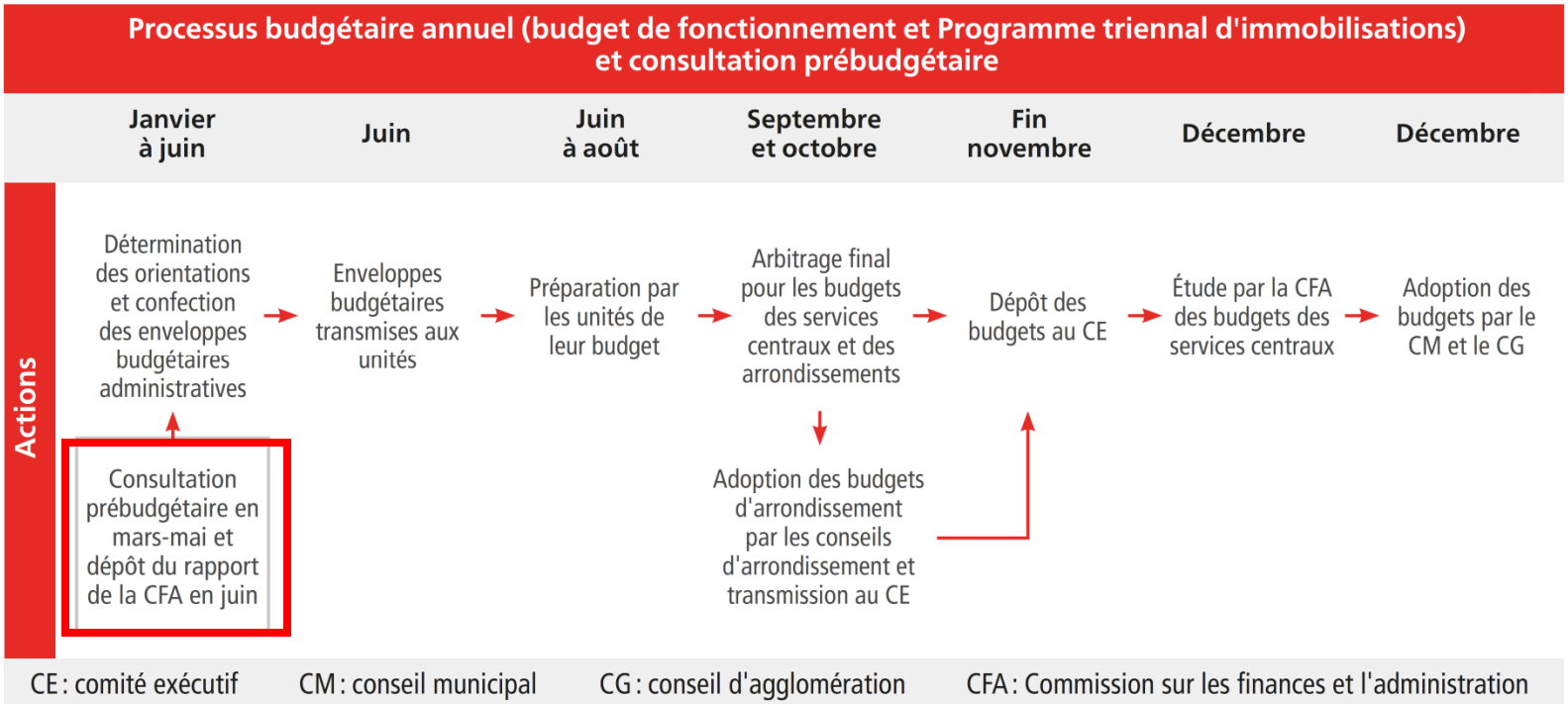

Le document d'appui : Perspectives budgétaires 2020

Principal objectif

- Présenter de manière transparente les enjeux auxquels la Ville sera confrontée en 2020 et les années suivantes.

Trois sections du document

1) Le contexte budgétaire;
2) Le processus budgétaire;
3) Les thématiques de consultation prébudgétaire en 2020.

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme triennal d'immobilisations ?

- Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets
  - le Programme triennal d'immobilisations (PTI)
    - Investissement sur trois ans
  - le budget de fonctionnement
    - Au cours d'une année donnée

Le financement du PTI provient majoritairement de l'emprunt;

Celui du budget de fonctionnement provient majoritairement de la taxation.

❖Illustration

❖Investissement en immobilisation

- ❖ l'achat d'une maison

❖Budget de fonctionnement

- ❖ l'entretien du terrain
- ❖ l'électricité
- ❖ le chauffage

Budget de fonctionnement 2019 : dépenses

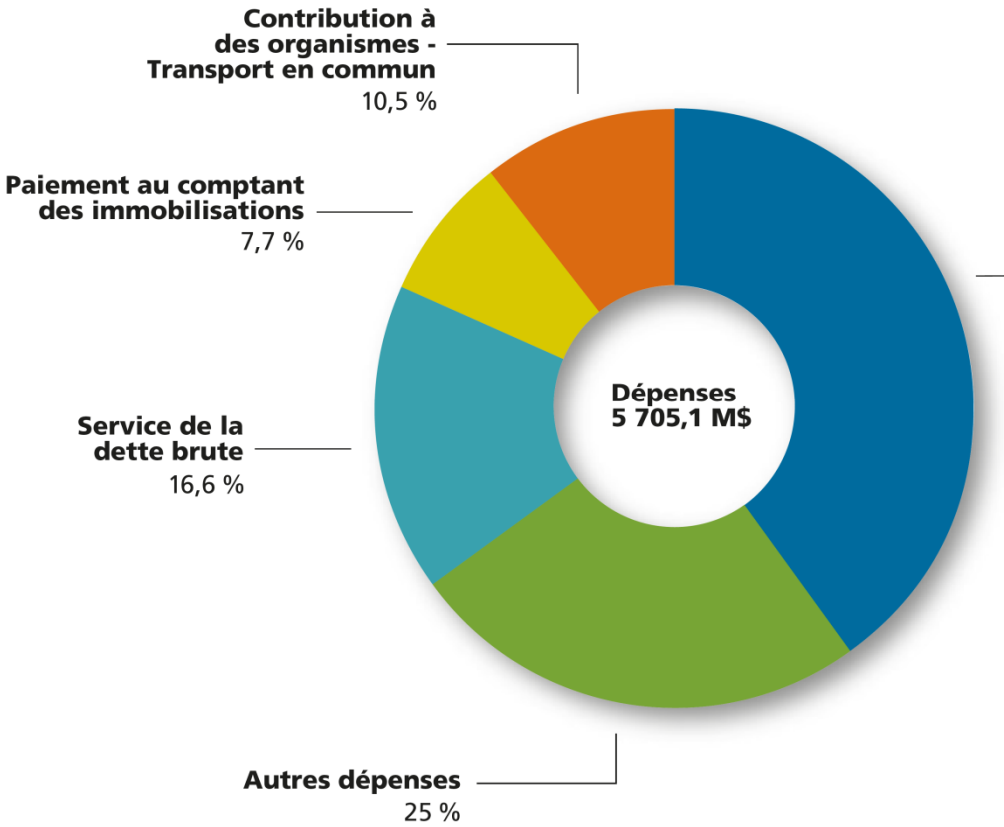

Rémunération globale

En 2014 : 50,8%

Budget de fonctionnement 2019 : revenus

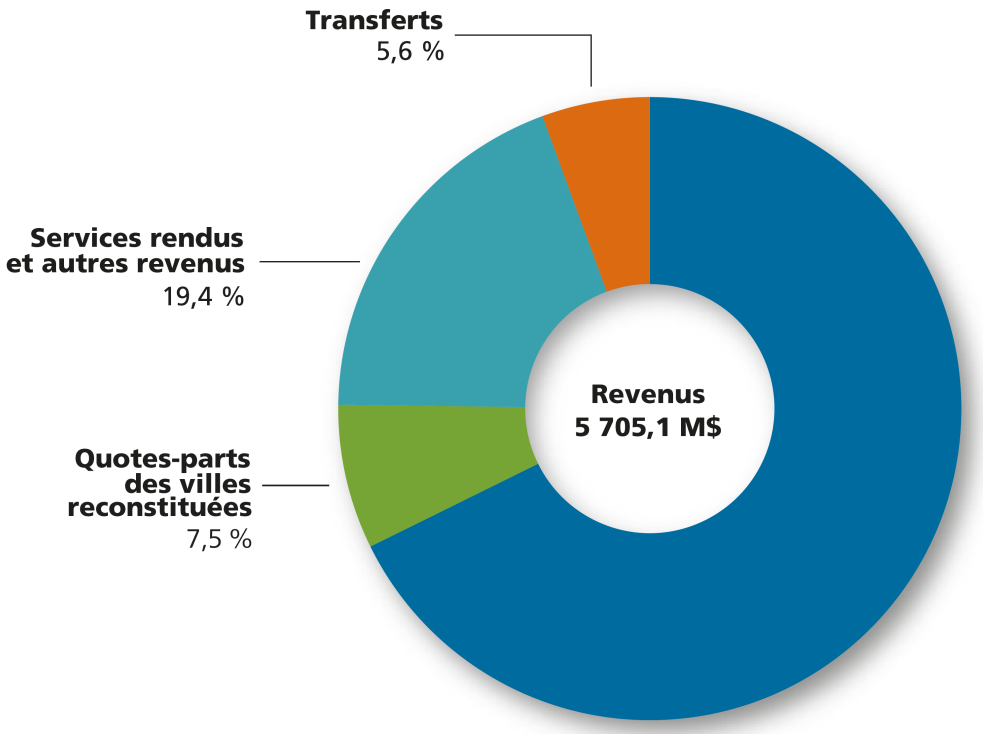

Taxation

En 2014 : 68,8%

Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

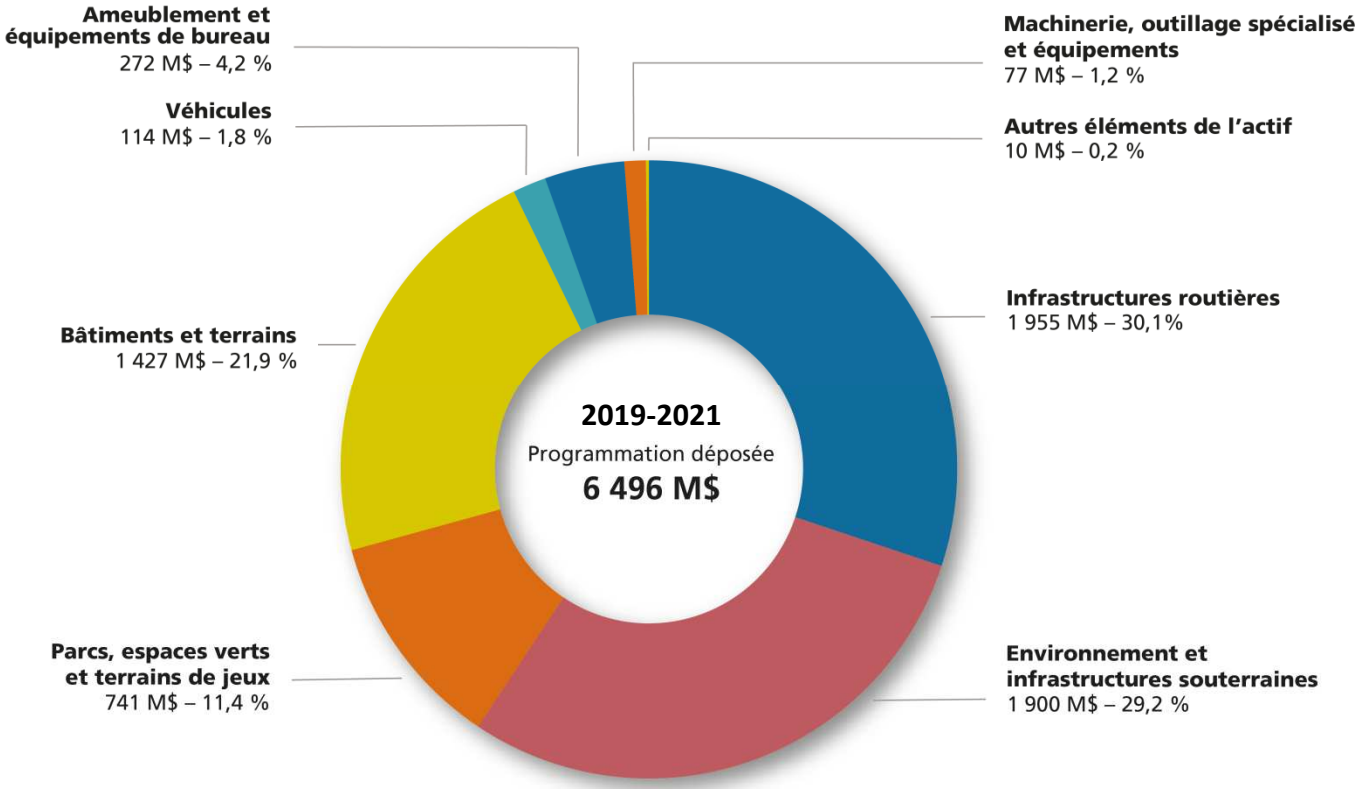

Facteurs économiques pouvant avoir un impact sur les dépenses et les revenus

- Du point de vue des **dépenses**
  - Plus d'activité dans l'industrie de la construction = ⬆ coût des travaux;
  - Rareté de la main-d'oeuvre = ⬆ coût de la main-d'œuvre.
- Du point de vue des **revenus**
  - Si une diminution du nombre de mises en chantier et de reventes de propriétés était constatée = ⬇ revenus de certaines sources pour la Ville.

Le partage des compétences

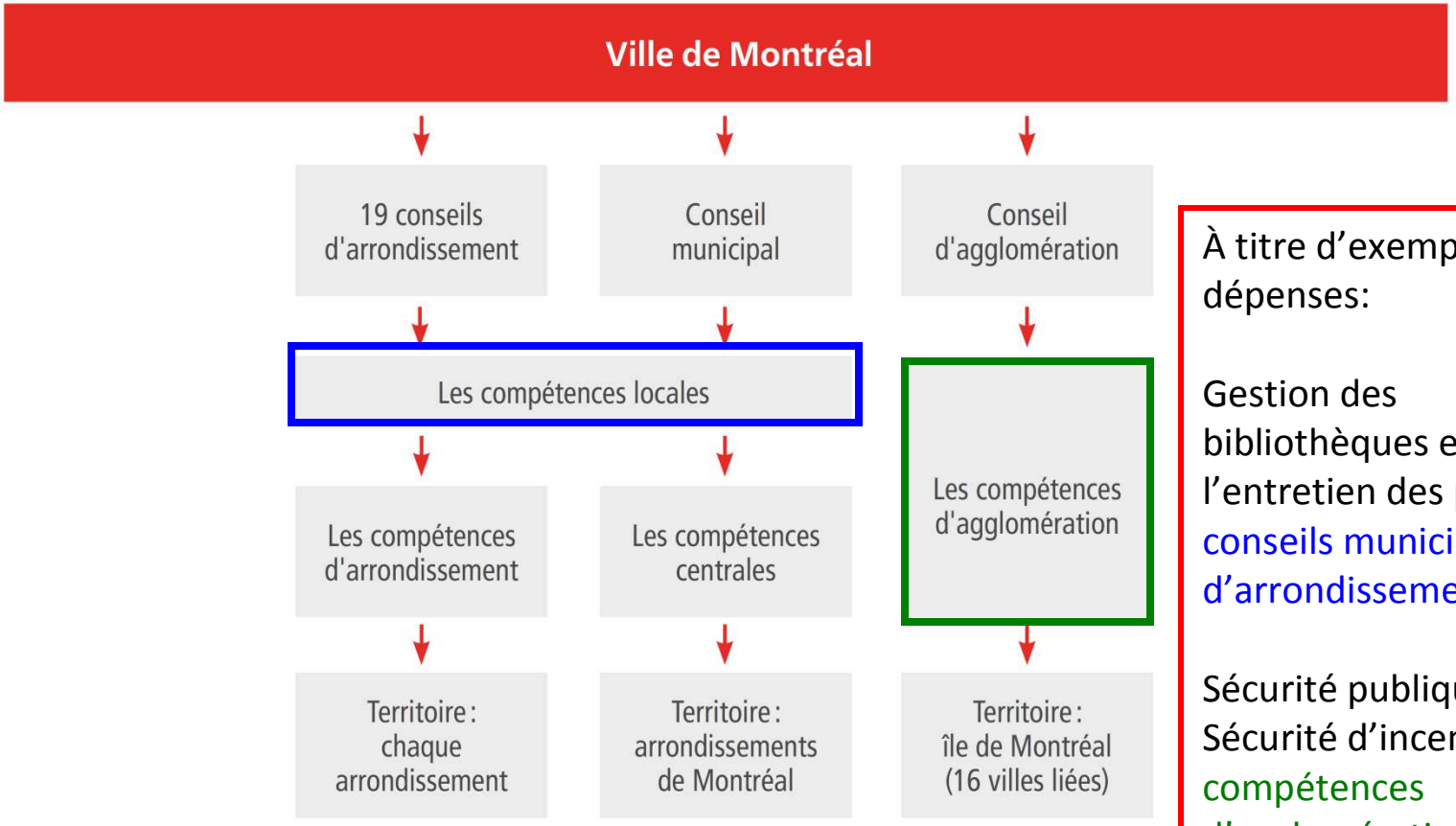

À titre d'exemple, les dépenses:

Gestion des bibliothèques et l'entretien des parcs = conseils municipal et d'arrondissement.

Sécurité publique et de Sécurité d'incendie = compétences d'agglomération

Les politiques financières guidant les actions de l'Administration

- Depuis 2002, adopté **sept** politiques financières
  - Gérer de façon responsable les dépenses et les revenus de la Ville.

Pour plus d'information :
http://ville.montreal.qc.ca/politiquesfinancieres

Les thématiques de la consultation prébudgétaire en 2020

- A) L'équilibre budgétaire : les grands défis
- B) Investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette : avenues, solutions et incidences
- C) Vers un budget participatif
- D) L'écofiscalité
- E) Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022 sur les charges fiscales

A) L'équilibre budgétaire : les grands défis

Le budget en cours et l'impact des décisions – le processus – exemple 2019

Processus à 4 étapes

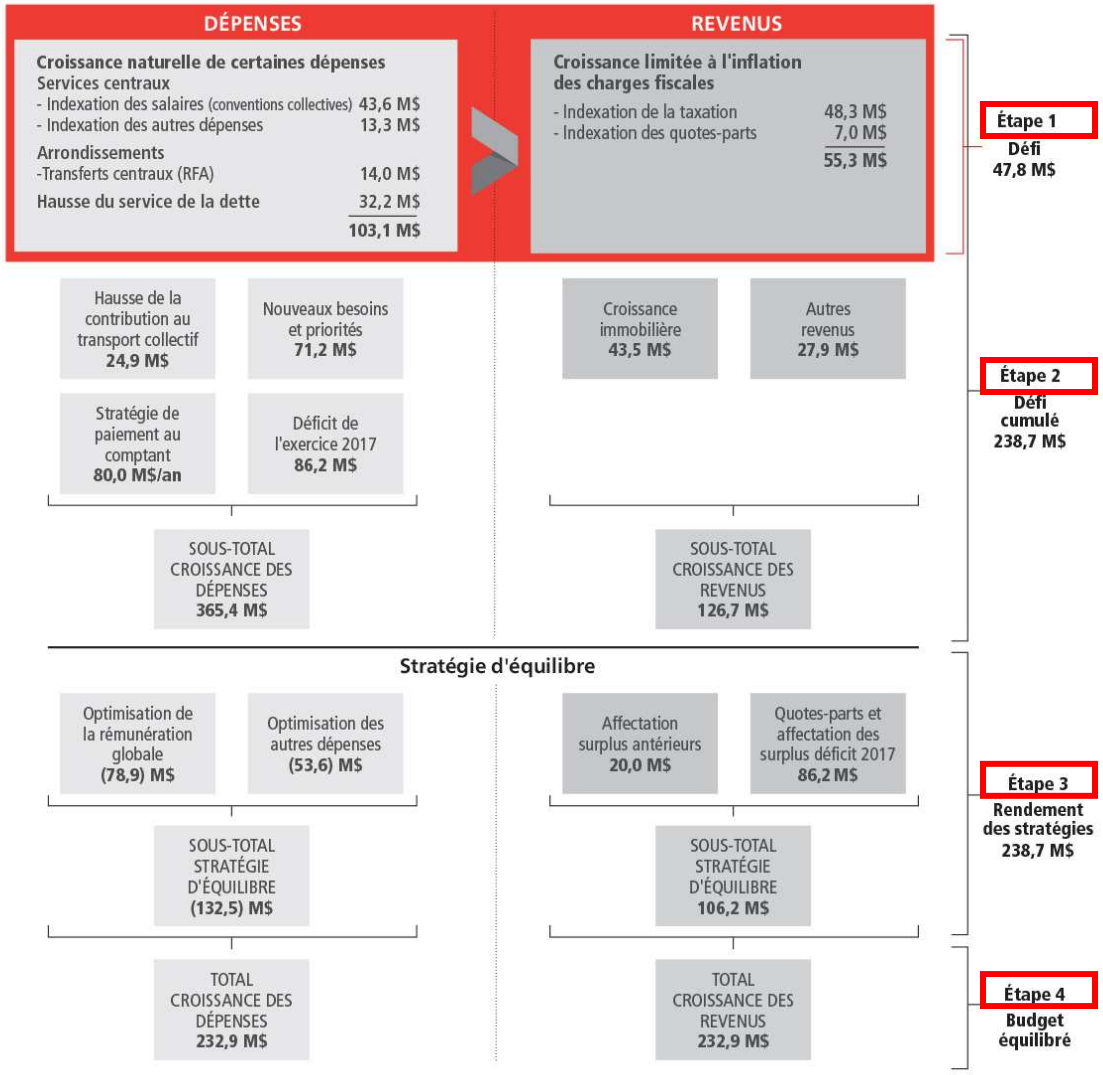

Étape 1 : Le défi initial

DÉPENSES		REVENUS	
Croissance naturelle de certaines dépenses		**Croissance limitée à l'inflation des charges fiscales**	
Services centraux		- Indexation de la taxation	48,3 M$
- Indexation des salaires (conventions collectives)	43,6 M$	- Indexation des quotes-parts	7,0 M$
- Indexation des autres dépenses	13,3 M$		55,3 M$
Arrondissements			
-Transferts centraux (RFA)	14,0 M$		
Hausse du service de la dette	32,2 M$		
	103,1 M$		

Étape 1

Défi initial

47,8 M$

➢ Dépenses

- Rémunération (rappel – salaires près de 40% budget);
- Services de base (électricité, coût du sel abrasif, contrats octroyés);
- Service de la dette.

➢ Revenus

- Indexation de la taxation limitée à l'inflation.

Étape 1 : Le défi initial (suite)

La récurrence du défi initial

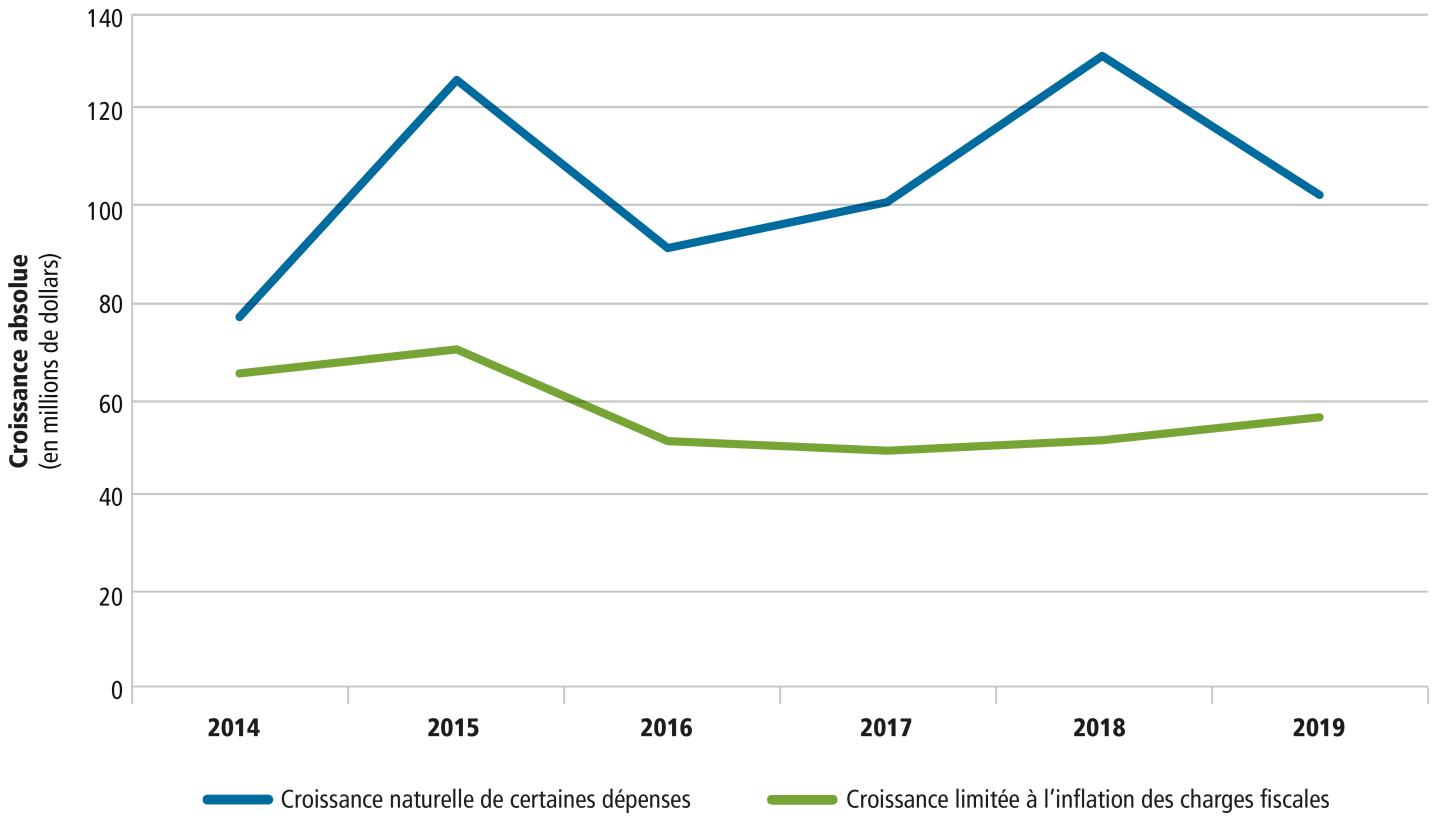

Note : Les prévisions de revenus et dépenses sont utilisées pour préparer le budget.

Étape 2 : Le défi cumulé

Étape 1
Défi
47,8 M$

+

Hausse de la contribution au transport collectif
24,9 M$

Nouveaux besoins et priorités
71,2 M$

Stratégie de paiement au comptant
80,0 M$/an

Déficit de l'exercice 2017
86,2 M$

SOUS-TOTAL CROISSANCE DES DÉPENSES
365,4 M$

Croissance immobilière
43,5 M$

Autres revenus
27,9 M$

SOUS-TOTAL CROISSANCE DES REVENUS
126,7 M$

Étape 2
Défi cumulé
238,7 M$

Étape 3 : Les stratégies d'équilibre

2019

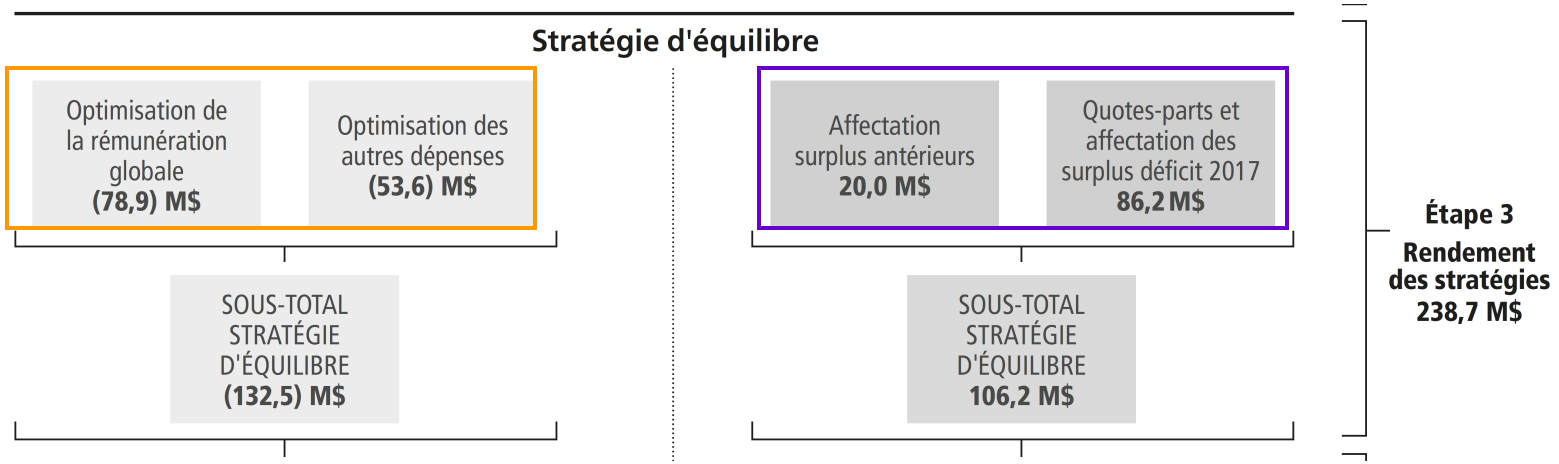

Stratégies d'équilibre disponibles

➢1 : Optimisation ou réduction des dépenses

- La Ville cherche une meilleure gestion de ses ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes.

➢2 : *Augmentation des revenus*

- Pour équilibrer son budget, la Ville cherche également à augmenter ses revenus au-delà des indexations annuelles.

Ces stratégies ont des limites

Étape 4 : Le budget équilibré

TOTAL
CROISSANCE DES
DÉPENSES
232,9 M$

TOTAL
CROISSANCE DES
REVENUS
232,9 M$

Étape 4
Budget équilibré

- La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle;

- La Ville a jusqu'à présent réussi à équilibrer son budget grâce à l'utilisation des stratégies à sa disposition.

Le défi d'équilibre budgétaire moyen annuel estimé 2020-2022

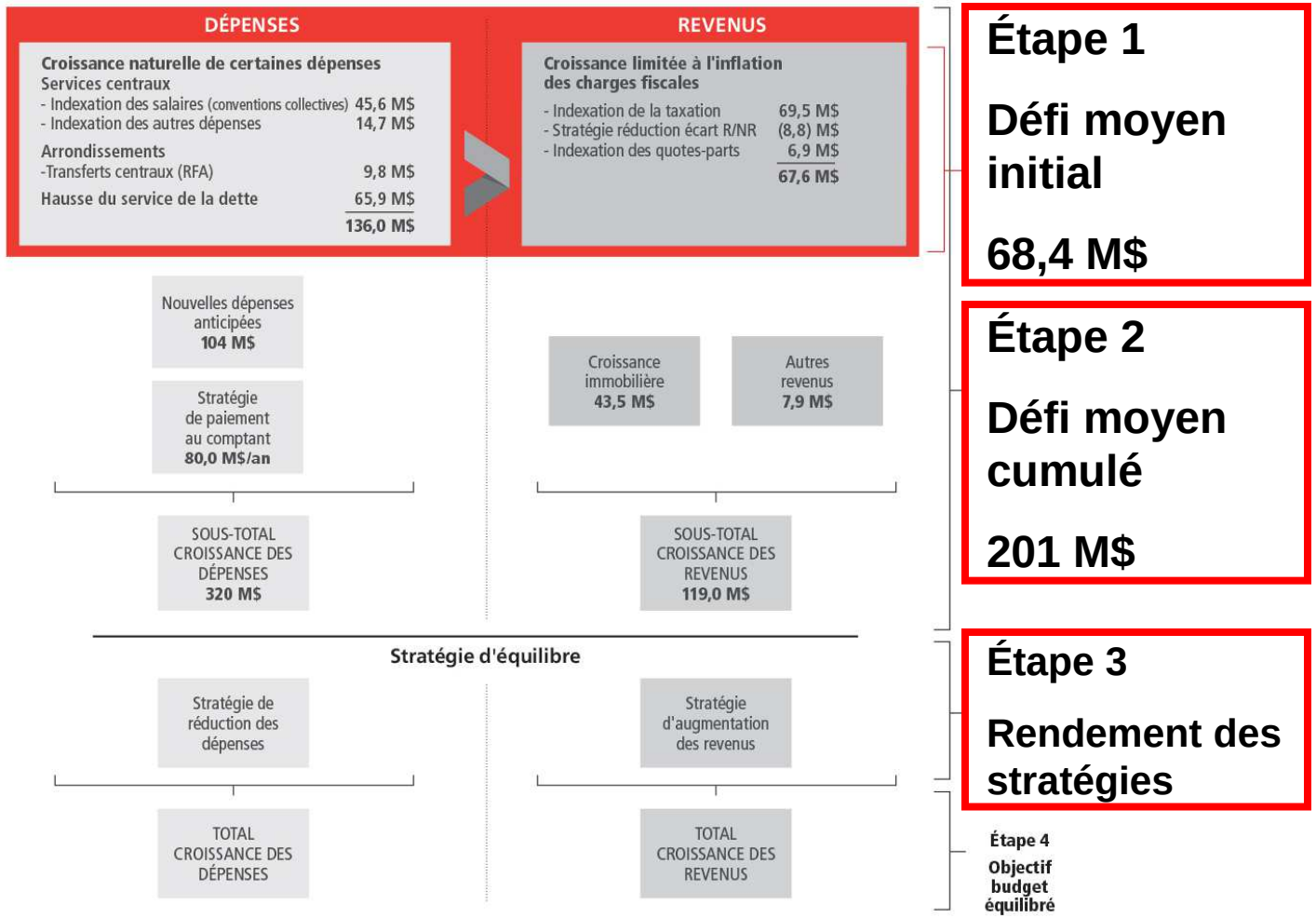

A) Les questions soumises à la consultation

1) Proposez-vous d'autres pistes d'optimisation de ses ressources que la Ville n'aurait pas envisagées ? Ou est-ce qu'il y aurait lieu de revoir différemment l'offre de service de certaines activités ?

2) Afin de régler le défi d'équilibre budgétaire montréalais et dans le contexte de la négociation d'un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec, quels types de transferts supplémentaires devraient être envisagés ? Y aurait-il d'autres mécanismes d'appui que la Ville devrait envisager ?

3) Compte tenu du défi systémique d'écart entre la croissance naturelle des dépenses et celle des revenus, la Ville devrait-elle mener une réflexion sur le calcul de l'indexation des charges fiscales ?

B) Investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette : avenues, solutions et incidences

Investissements dans les infrastructures

- En 2013, la Ville note un déficit d'investissement dans ses infrastructures.

- Programme montréalais d'immobilisation (PMI) 2015-2024 propose un plan pour **rattraper ce déficit sur 10 ans**, afin d'atteindre **2,1 G$ d'investissements annuellement.**

- Les sources de financement
  - Recours à l'emprunt
  - Subventions gouvernementales
  - Paiement au comptant

Pourquoi le paiement au comptant?

- La Ville n'a pas une capacité d'emprunt illimitée
  - Nécessite un recours au paiement au comptant pour réaliser les investissements (PCI)

- Plus de PCI = ⬇ d'intérêts à payer à long terme

❖Illustration

❖300 M$, 4% intérêt, 20 ans = 240 M$ en intérêts

❖Donc le coût total = 540 M$

- Selon le PMI actuel
  - ⬆Paiement au Comptant 80 M$/ année
  - ⬆Temporairement l'emprunt

Investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette : avenues, solutions et incidences

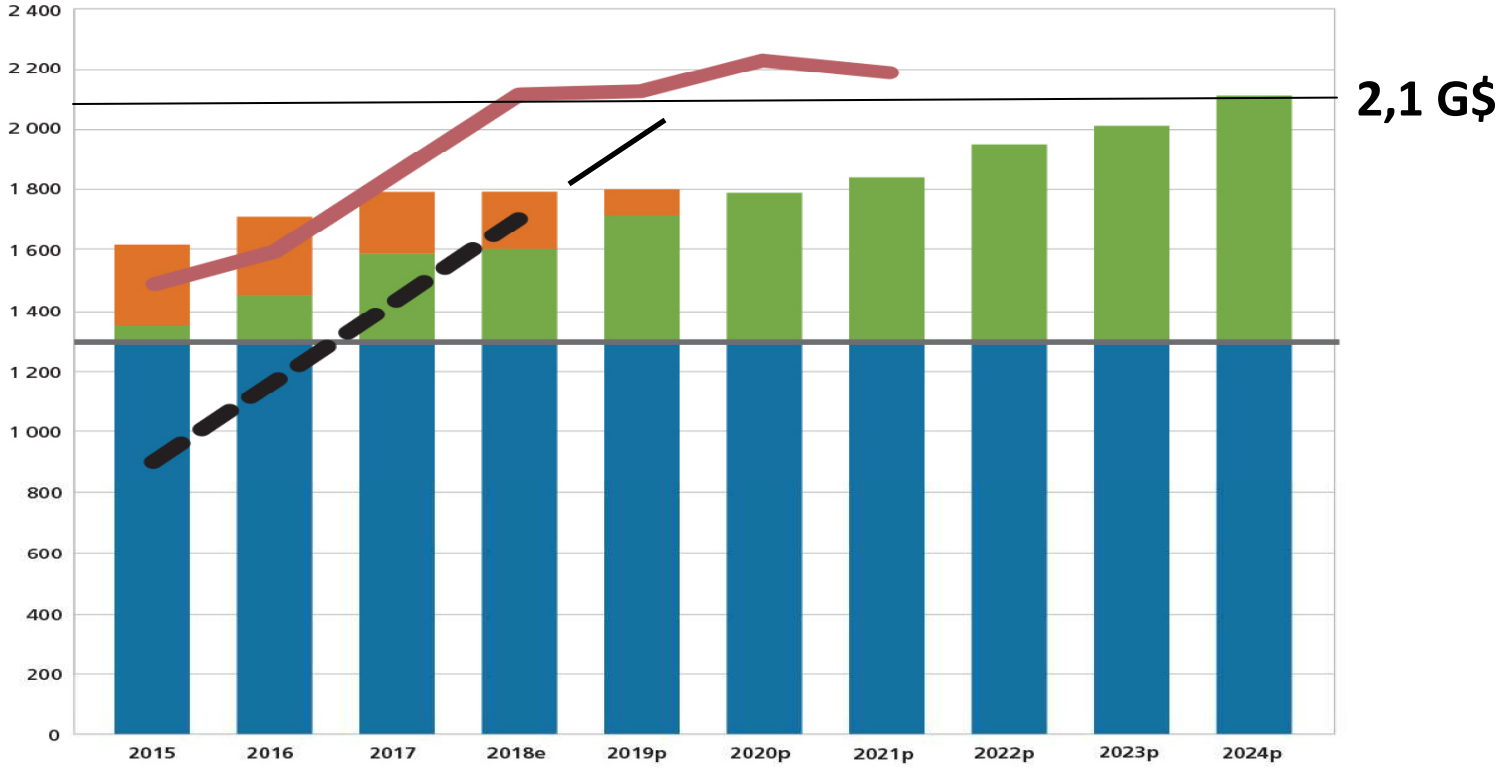

	2015	2016	2017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	2024p
Emprunt additionnel (PMI)	300	250	200	150	100	-	-	-	-	-
PCI (PMI)	40	160	280	320	400	480	560	640	720	800
Investissement de base (PMI)	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
Budgets PTI adoptés	1 500	1 590	1 831	2 085	2 099	2 218	2 178			
Réel PTI	931	1 164	1 415	1 710						

e: estimé p : prévision

Les autres influences sur la dette

- Société de transport de Montréal (STM) fait partie du périmètre comptable de la Ville
  - Est engagée dans des dépenses d'immobilisations importantes comme les wagons de métro, les autobus, les garages et autres; ce qui augmente son niveau d'emprunt.

- La *Politique de gestion de la dette* de la Ville
  - Dette directe et indirecte nette limitée à 100 % des revenus annuels.

Problème du respect de la politique de gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement : ratio maximal de 100 %

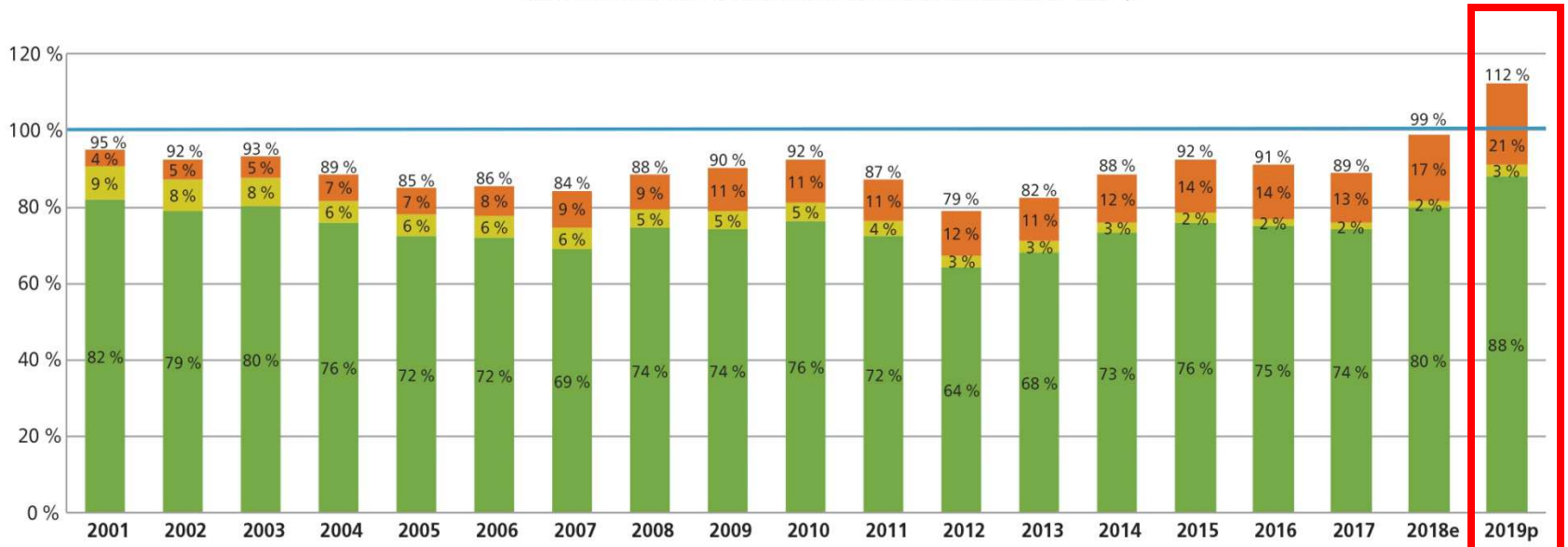

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018e	2019p
Total	95 %	92 %	93 %	89 %	85 %	86 %	84 %	88 %	90 %	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	112 %
Dette STM	4 %	5 %	5 %	7 %	7 %	8 %	9 %	9 %	11 %	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	21 %
Autres dettes	9 %	8 %	8 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %
Dette Ville	82 %	79 %	80 %	76 %	72 %	72 %	69 %	74 %	74 %	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	88 %

e : estimé p : prévision

Les alternatives

	Poursuite de la croissance du paiement au comptant à 80 M$/ année		Augmentation de la croissance du paiement au comptant au-delà du 80 M$ / année
Réduction de la cadence des travaux	Atténue les défis de mobilité; Réduit la pression en terme de besoin de financenent; Maintient la pression sur les autres dépenses de fonctionnement et sur la croissance des revenus; Préserve ou améliore la côte de crédit de la Ville.	**Maintien de la cadence des travaux**	Permet de combler le déficit d'investissements plus rapidement; Préserve ou améliore la côte de crédit de la Ville.
	Retarde le comblement du déficit d'investissement.		Maintient les défis de mobilité; Augmente la pression sur les dépenses de fonctionnement et sur la croissance des revenus.

B) Les questions soumises à la consultation

1) Afin de respecter la limite convenue du ratio d'endettement, fixée à 100 %, est-ce que la Ville devrait privilégier :

   - une augmentation du paiement au comptant des dépenses en immobilisations, tout en maintenant la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs?

   ou

   - une diminution de la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs, tout en maintenant la stratégie de paiement au comptant des dépenses en immobilisations?

2) Afin de soutenir les investissements incontournables en immobilisations pour, par exemple, les infrastructures de la voirie et de l'eau, serait-il opportun de demander des transferts supplémentaires aux gouvernements supérieurs? Y aurait-il d'autres mécanismes d'appui que la Ville devrait envisager?

3) Compte tenu du nouveau contexte de développement en transport collectif et le rattrapage nécessaire dans l'entretien des actifs, est-ce que la Ville de Montréal devrait modifier sa Politique de gestion de la dette ? Si oui, quelles en seraient les conditions ?

C) Vers un budget participatif

Vers un budget participatif

- Un outil de démocratie participative qui permet aux citoyennes et aux citoyens de contribuer à la conception de projets d'investissements ou à la répartition des dépenses publiques.

- Exemple de Madrid
  - Implantation en 2015 – une somme de 100 millions d'euros réservée annuellement;
  - Des projets à l'échelle de tout le territoire et à l'échelle des 21 arrondissements;
  - Près de 3 000 projets soumis annuellement puis évalués par la Ville de Madrid;
  - Projets retenus soumis au vote puis mis en œuvre.

- Pour la Ville de Montréal cela impliquerait l'allocation d'un budget réservé et inscrit au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la réalisation de projets publics d'investissements.

Les avantages de la création d'un budget participatif

- Renforcer le lien de confiance entre la Ville, les Montréalaises et les Montréalais;
- Donner aux citoyennes et aux citoyens davantage de pouvoirs et de contrôle sur leur milieu de vie;
- Retisser des liens sociaux et favoriser la collaboration entre les citoyennes et les citoyens;
- Favoriser la transparence et l'innovation;
- Permettre à tous les Montréalaises et Montréalais de s'impliquer pour leur ville : tout le monde peut participer.

Les citoyennes et les citoyens y verront les avantages

- Mieux comprendre le fonctionnement de la Ville de Montréal;
- Saisir les impératifs budgétaires, les contraintes liées aux infrastructures;
- Participer à une action collective.

C) Les questions soumises à la consultation

1) Comment les projets devraient-ils être choisis ?

2) Quels pourraient être les critères d'admissibilité d'un projet proposé pour le budget participatif ?

   2a) L'échelle du projet (arrondissements ou Ville) ?

   2b) Sa conformité à des principes spécifiques comme l'accessibilité universelle, le développement durable ou autre ?

   2c) Devrait-il y avoir des thématiques spécifiques ?

3) Quel est le type d'accompagnement qui devrait être offert par la Ville aux groupes, aux citoyennes et aux citoyens ?

4) Quels genres de projets pourraient être réalisés dans le cadre d'un budget participatif ?

D) L’écofiscalité

Pourquoi des mesures écofiscales pour l'eau ?

- Protéger l'eau, le patrimoine naturel de Montréal;
- Protéger l'environnement en réduisant le gaspillage;
- Agir de façon responsable pour les générations futures;
- Encourager l'innovation technologique liée à l'usage de l'eau;
- Réduire la pression sur les infrastructures de l'eau;
- Soutenir les actions de la Ville en matière de développement durable.

Production de l'eau à Montréal

Production de l'eau **plus élevée** que la moyenne

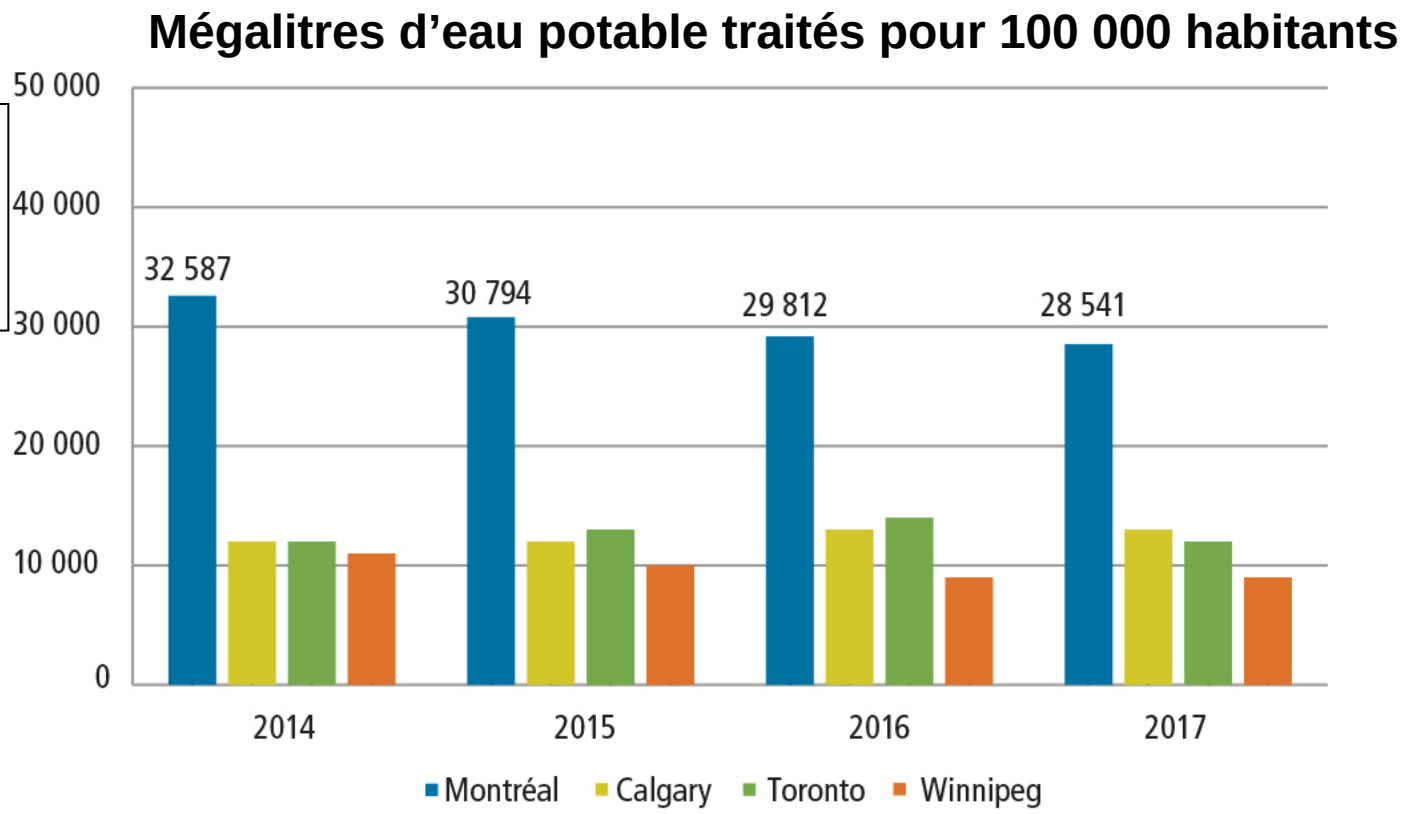

Outils d'écofiscalité possibles

Base d'imposition	Exemple d'application dans le financement de l'eau
Valeur foncière	Taxe sur la valeur foncière
Montant forfaitaire sur une base d'imposition autre, mais lié à la consommation	Nombre de logements Frontage de la propriété Montant par piscine
Consommation du service	Tarif volumétrique selon la consommation réelle

Taxation sans lien avec l'utilisation de la ressource

Taxation variant selon l'utilisation de la ressource

!

La Ville doit adopter une structure fiscale harmonisée pour le financement de l'eau d'ici le 1er janvier 2022, car, héritage de ses fusions, il existe actuellement plus de 10 structures fiscales différentes sur le territoire de la Ville de Montréal et de ses arrondissements.

D) Les questions soumises à la consultation

Afin d'orienter les réflexions de l'Administration dans l'élaboration d'une structure écofiscale harmonisée, les questions suivantes sont soumises à la consultation.

1) Êtes-vous d'accord avec l'introduction progressive de mesures écofiscales pour inciter à la consommation responsable de l'eau ? Si oui :

   1a) Est-ce que ces mesures devraient être de la même ampleur pour les propriétaires non résidentiels que pour les propriétaires résidentiels ?

   1b) Est-ce qu'une taxe sur les utilisations récréatives de l'eau ou autres qu'essentielles, sur les piscines par exemple, devrait être envisagée ?

   1c) Est-ce que ces mesures écofiscales devraient prendre en compte des caractéristiques du cadre bâti, par exemple en encourageant la construction de toitures vertes et en décourageant la construction de grandes surfaces imperméables (toitures, stationnements, etc.) ?

2) Hormis la question de l'eau potable, quels autres exemples de mesures d'écofiscalité dans le domaine municipal devrait-on prendre en compte ou étudier plus en profondeur?

E) Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022 sur les charges fiscales

Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022

- Le rôle d'évaluation est l'inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

- Dépôt d'un nouveau rôle
  - La Ville **ne s'enrichit pas**, elle **ajuste ses taux de taxes.**

Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022

Exemple fictif: la Ville de Trois-Maisons

Rôle triennal 1	Rôle triennal 2
Valeur réelle **425 000 $**	Valeur réelle **446 250 $** ↑ **5 %**
Valeur réelle **425 000 $**	Valeur réelle **467 500 $** ↑ **10 %**
Valeur réelle **425 000 $**	Valeur réelle **488 750 $** ↑ **15 %**
Assiette d'imposition totale de la Ville **1 275 000 $**	Assiette d'imposition totale de la Ville **1 402 500 $ (↑ 10 %)**
Taux de taxes foncières : 1,0000 $ par 100 $ d'évaluation foncière	Taux de taxes foncières : ↓ 0,9091 $ par 100 $ d'évaluation foncière
Revenus fiscaux totaux 12 750 $	**Revenus fiscaux totaux 12 750 $**
Taxes **4 250 $**	Taxes **4 057 $**
Taxes **4 250 $**	Taxes **4 250 $**
Taxes **4 250 $**	Taxes **4 443 $**

Montréal

Les mécanismes de lissage prévus par la *Loi sur la fiscalité municipale*

Mesure de l'étalement de la variation des valeurs foncières	Mesure de la diversification transitoire des taux de taxes	Mesures du dégrèvement/ majoration
Principe • L'entrée en vigueur des nouvelles valeurs se fait graduellement sur 3 ans, de façon linéaire; • La Ville ajuste ainsi annuellement ses taux de taxes.	**Principe** • Permet d'imposer trois taux différents pour une même taxe, à trois classes d'immeubles établies en fonction de la variation de la valeur de l'immeuble lors du dépôt du rôle d'évaluation; • Trois tranches d'immeubles selon la variation de la valeur foncière de l'immeuble lors du dépôt du nouveau rôle sont créées.	**Principe** • Dégrèvement : la hausse des comptes de taxes individuels est plafonnée à 5 % au-delà de la hausse des dépenses prévue au budget; • Majoration : pour financer les dégrèvements, la municipalité peut majorer les comptes de taxes qui diminuent d'au moins 10 %.

Il est important de noter qu'à la troisième année du rôle, toutes les mesures donnent le même résultat.

➢La Ville de Montréal ne peut utiliser la mesure *de la diversification transitoire des taux de taxes* en raison de certains paramètres de sa fiscalité:

- Catégorie 6 logements ou plus au résidentiel;
- Utilisation des taux variés selon la valeur foncière foncière au non résidentiel.

La mesure de l'étalement de la variation des valeurs

Sans la mesure d'étalement	Avec la mesure d'étalement
Principe • Les propriétés sont taxées en fonction de leur valeur au rôle, dès sa première année d'application; • La Ville ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs seulement la première année.	**Principe** • L'entrée en vigueur des nouvelles valeurs se fait graduellement sur 3 ans, de façon linéaire (un tiers de la variation est ajouté chaque année); • La Ville ajuste ainsi annuellement ses taux de taxes en raison de l'étalement.
Avantages • Aucun lissage – les propriétaires dont les taxes diminuent obtiennent l'entièreté de la réduction dès la première année.	**Avantages** • Lissage linéaire – les propriétaires dont les taxes augmentent voient leur augmentation étalée dans le temps; • Mesure connue des propriétaires montréalais puisque la Ville de Montréal l'utilise depuis 2001; • Déjà gérée par la Ville de Montréal, aucun coût additionnel à poursuivre l'utilisation de la mesure.
Inconvénients • Aucun lissage – les propriétaires dont les taxes augmentent subissent l'entièreté de la hausse dès la première année.	**Inconvénients** • Lissage linéaire – les propriétaires dont les taxes diminuent voient leur diminution étalée.

E) Les questions soumises à la consultation

Le rôle dévaluation 2020-2021-2022 qui sera déposé en septembre prochain sera utilisé pour calculer les taxes foncières pour ces trois exercices financiers. Il reflétera les valeurs réelles des propriétés montréalaises en date du 1er juillet 2018.

Considérant que la mesure de l'étalement de la variation des valeurs foncières permet de lisser dans le temps les effets des nouvelles valeurs sur le compte de taxes des propriétaires :

1) Est-ce que la Ville de Montréal doit poursuivre l'utilisation de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs foncières à la suite du dépôt du rôle 2020-2021-2022 ?

2) Est-ce que la fiscalité montréalaise devrait inclure des mesures plus progressives afin d'améliorer l'équité fiscale pour certains contribuables à revenus modestes, comme les personnes aînées qui ont des revenus fixes, les locataires de logements privés abordables, les coopératives et les OBNL d'habitation, etc. ? Si oui, quelles mesures proposez-vous ?

Les dates importantes

- **Présentation du dossier**
  - Mercredi 27 mars
- **Date limite d'inscription à la consultation**
  - Vendredi 29 mars
- **Date limite pour transmettre un mémoire**
  - Mercredi 17 avril
- **Audition de mémoires**
  - Mercredi 24 avril
  - Jeudi 25 avril
  - Mardi 7 mai
  - Mercredi 8 mai
  - Jeudi 9 mai
- **Adoption de recommandations**
  - 4 juin 2019
- **Dépôt du rapport de la commission au conseil municipal**
  - 17 juin 2019

Comment participer?

- Inscrivez-vous
  - Via le formulaire en ligne à l'adresse : *ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire2019* ou en communiquant avec le Secrétariat des commissions permanentes par téléphone au 514-872-3000
- Envoyez votre document
  - *commissions@ville.montreal.qc.ca* en vous assurant que votre mémoire est en format Word ou PDF.
- Participer aux auditions de mémoires
- Pour plus d'information visitez
  - *https://ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire2019*

Questions?

FIN
DE LA
PRÉSENTATION

M E R C I